



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 61107

#### Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par les retraités de La Poste faisant suite à la suppression des gratuités de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique dont ils bénéficiaient jusqu'à aujourd'hui. Aussi, il le prie de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la décision de l'entreprise publique et, pour information, de préciser le montant budgétaire de ces deux mesures qu'assumait La Poste. Enfin, il le remercie de lui indiquer dans quelle mesure une solution pourrait être étudiée, visant à maintenir le bénéfice des deux mesures aux seules personnes actuellement en retraite.

#### Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 millions d'Euros. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, il a été demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Guillet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61107

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 2005, page 2880

**Réponse publiée le :** 31 mai 2005, page 5585